



Saint-Arnoult
en Yvelines

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouille
Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Envoyé en préfecture le 22/10/2025
Reçu en préfecture le 22/10/2025
Publié le
ID : 078-217805373-20251007-DM_2025_59-CC



COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉCISION DU MAIRE

n° DM 2025/59

Le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire, notamment le point n° 4 : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

VU le Code de la commande publique, en particulier les seuils de procédure et de publicité,

VU la consultation lancée le 07 juillet 2025 concernant le marché de construction d'une Maison Médicale pour le lot n°13 « PHOTOVOLTAIQUES »

CONSIDÉRANT l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques pour la Maison Médicale

VU les offres remises par 2 entreprises

DÉCIDE

ARTICLE 1

De retenir la proposition de la société WE GREEN demeurant 2 rue François Dezort, 78490 MÉRÉ pour un montant de 37 230,40 € HT, soit 44 676,48 € TTC.

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 07 octobre 2025

Le Maire

Signé électroniquement par : Joëlle JEGAT
Date de signature : 08/10/2025
Qualité : Signature Maire

Joëlle JEGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume 78730 St Arnoult-en-Yvelines - Téléphone 01 30 88 25 25